



Non bénéfice examen professionnel RAEP

Par Philippe1966

Madame Monsieur

Est il légal qu'un fonctionnaire (fonction publique d'Etat), titulaire de l'examen professionnel RAEP depuis 2012, n'ai pas bénéficié de l'avancement de grade en 10 ans ?
Cordialement.

xxxxxxxxx anonymisation

Par DIU1973

BONJOUR

Pour s'engager dans les épreuves d'une RAEP, il faut être animé d'une volonté d' accéder à un nouveau grade, de changer de métier ou donner une nouvelle impulsion à sa carrière, mais aucune automaticité.